

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 19

En exercice : 19

Ayant pris part à la décision : 19

Séance du 2 SEPTEMBRE 2026

N° D2026 064

L'an deux mil vingt-six et le deux septembre à 19 H 30, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Bélinda TERACOL, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Pierre BOUTY, Mme Karine DEBEAUNE, Mme Gladys FLAMAND BAR, M. Christian GARCIA, Mme Christine GREEN, Mme Josette GUERRIER, Mme Marie LABROSSE GROSSET, Mme Caroline LEGOUGE, M. Eric MAISONNEUVE, Vanessa ORGELET, M. Olivier PAOUR, M. Jean-Pierre PILLON, Mme Elyanne ROSNER, Mme Bélinda TERACOL, M. Dominique VAGINET, M. Frédéric VIENOT, Mme Flavie WIDMAIER.

Absents excusés : M. Denis MARC (pouvoir donné à Christian GARCIA), M. Franck ROCHON du VERDIER (pouvoir donné à Olivier PAOUR)

Secrétaire de séance : Mme Josette GUERRIER

Date de la convocation : 27 AOUT 2026

Date de l'affichage : 27 AOUT 2026

OBJET : DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU CHAUFFAGE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

L'école élémentaire est actuellement chauffée par une chaudière à gaz. Cette chaudière est vieillissante, et malgré son entretien annuel, celle-ci devra être remplacée.

Suite à l'étude technique faite par l'ALEC01, et aux préconisations figurant dans cette étude, le projet envisagé consiste au remplacement de cette chaudière par un système de chauffage à biomasse.

Le projet est estimé à un montant global de 72 108 € HT.

Afin de mettre en œuvre ce projet, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Ain, et de la Préfecture de l'Ain.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		28 843.20 €	40 %
Emprunts		0	0
Sous-total autofinancement		28 843.20 €	40 %
Union européenne			
Etat – DETR ou DSIL	DETR	28 843.20 €	40 %
Etat – autre (à préciser)			
Conseil Régional		0 €	0 %
Conseil départemental		14 421.60 €	20 %
Fonds de concours		0 €	0 %
Autres (à préciser)			
Sous-total subventions publiques		43 264.80 €	60 %
Total HT		72 108.00 €	100.00 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération de remplacement du chauffage de l'école élémentaire, et les modalités de financement,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- SOLLICITE les aides financières auprès du Conseil Départemental de l'Ain et de la Préfecture de l'Ain;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette opération.
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget.



Ainsi fait et délibéré ce jour,
Le Maire, Bélanda TERACOL

Le secrétaire de séance,
Josette GUERRIER

Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture le
et publication du 10/09/2026